

**ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE L'ESPE
MERCREDI 9 DECEMBRE 2015**

P R O C U R A T I O N

Je soussigné(e)

Collège

donne procuration à

M.....

Collège.....

pour les élections au conseil de l'Ecole ESPE du mercredi 9 décembre
2015

Signature du mandant :

RAPPEL : Article 17 du décret modifié du 18 janvier 1985 : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.